



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Vendredi 21 mars 2014, à 20h00 Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 52 membres présents lors de l'appel.

21 personnes excusées :

Mmes et MM. Miguel Antonino, Christine Bolatdemirci, David Cananiello, Christophe Cartier, Jean Cavalli, Boubker Chebbaa, Giampiero Corrado, Mike Germain, Arielle Gianina Gasser, Maria Gordillo, Hans-Peter Guilbert, Anne-Thérèse Guyaz, Aitor Ibarrola, Jorge Ibarrola, Florian Ray Iunius, Claude Masson, Stéphane Masson, Michel Miéville, Sylvie Pittet Blanchette, Luca Rizzo, Salvatore Vero.

Absent : Aladino Filippi

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 février 2014
3. Assermentation(s)
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
5. Election du Secrétaire
6. Préavis n° 3/2014 – Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset »
Demande de crédit d'étude
7. Préavis n° 4/2014 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces – Demande de crédit d'étude
8. Divers
9. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien, le représentant de la presse et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée l'information suivante :

Au chapitre des représentations :

Le mercredi 5 mars, notre 2^{ème} Vice-présidente, Mme Anne-Thérèse Guyaz, a représenté le Conseil communal à l'assemblée générale d'Actigym. Elle a ainsi eu le plaisir d'adresser un message de soutien aux membres de cette société de la part de notre Conseil.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président souhaite apporter deux modifications à l'ordre du jour.

Le Bureau a décidé de supprimer le point 5, soit *Election du Secrétaire suppléant*. Selon le résultat du vote du point relatif à l'*Election du Secrétaire*, ceci laissera le temps nécessaire aux éventuels candidats au poste de Secrétaire suppléant pour faire leur choix et déposer leur candidature.

Un point supplémentaire a été ajouté suite à la démission de M. Salvatore Vero en sa qualité de membre de la Commission de gestion.

De ce fait, le point 4 devient *Nomination d'un membre à la Commission de gestion*. L'élection du Secrétaire passe au point 5. Le préavis n° 3 /2014 reste au point 6 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2014

M. le Président souhaite apporter les modifications suivantes au procès-verbal :

- page 1, citation de M. Maeder, 2^{ème} ligne : remplacer *voulait* par *voulaient* ; à la 12^{ème} ligne, remplacer *tout en chacun par tout un chacun* ;
- page 6, citation de M. Ibarrola, 4^{ème} ligne : remplacer *100 à 1'100 heures* par *1'000 à 1'100 heures* ;
- page 9, propos de M. Lannaz, dernière ligne du 2^{ème} paragraphe : remplacer *rentrer en matière* par *entrer en matière* ;
- page 10, propos de M. Ibarrola, dernier paragraphe de son intervention, supprimer le doublon : « *notamment les valeurs en lien avec le* ».

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **le procès-verbal est accepté** à l'unanimité. **M. le Président** remercie le Secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 3 Assermentation

M. le Président introduit ce point en ces termes :

« Comme annoncé lors de notre dernier Conseil, le groupe Forum a décidé de remplacer notre regretté Michel Häusermann lors du présent Conseil. La personne de la liste des viennent-ensuite qui aurait dû être assermentée a décidé de ne pas se présenter. Je vous lis sa lettre. [Annexe 1]

Pour la remplacer, nous avons aujourd'hui une personne que nous allons assermenter. Je vous explique brièvement comment nous allons procéder.

Je vais appeler le futur Conseiller à venir ici devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors le futur conseiller qui, à ce moment, lèvera la main en disant : « Je le promets. ».

J'appelle donc M. Benjamin Bader à venir devant la tribune et je prie les membres du Conseil de se lever. »

Après la lecture du serment et la promesse faite par **M. Benjamin Bader**, ce dernier rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 53 Conseillères et Conseillers présents.

POINT 4 **Nomination d'un membre à la Commission de gestion**

M. le Président rappelle que, suite à la lettre de démission reçue de M. Salvatore Vero dont lecture est donnée (annexe 2), une place de Commissaire est à repourvoir au sein de la Commission de gestion. Il attend les propositions.

M. Pascal Favre, au nom du Groupe PLR, propose la candidature de M. Claude Masson.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas, il nous propose d'élire **M. Claude Masson** par acclamation.

POINT 5 **Election du Secrétaire**

M. le Président rappelle que, suite au décès de M. Michel Häusermann, la place de secrétaire est à repourvoir. Il attend les propositions de candidature.

M. Jean-Michel Barbey, au nom du Groupe Forum, a le plaisir d'annoncer la candidature de Mme Ch. Junod Napoletano. Membre du Groupe FORUM depuis 2010, de son Comité dès 2011, puis conseillère communale depuis juin de la même année, elle a participé aux travaux du Bureau du Conseil en qualité de scrutatrice de juillet 2012 à juin 2013. Après avoir communiqué un bref aperçu de son curriculum vitae, M. Barbey conclut en soulignant que Mme Junod Napoletano a toutes les compétences requises pour cette fonction.

M. Pascal Favre, au nom du Groupe PLR, déclare avoir le très grand plaisir de présenter la candidature de M. Mehdi Sébastien Lager, soulignant tant ses compétences que son expérience approfondie quant au fonctionnement du Conseil. Par ailleurs, il rappelle que M. Lager siège depuis une dizaine d'années au sein du Bureau du Conseil. Qui plus est, il a assuré la présidence du Conseil durant 18 mois. M. Favre remercie l'assemblée de soutenir la candidature de M. Mehdi Lager.

M. Gérald Lagrive, en tant que membre du Bureau du Conseil, se déclare surpris de constater qu'il y a plusieurs candidatures pour le poste de Secrétaire. Il souligne que M. Mehdi Lager a repris avec succès la fonction *ad interim* de Secrétaire, fonction qui lui revenait de droit en sa qualité de Secrétaire suppléant. De ce fait, il estime que cette responsabilité lui revient tacitement, dans tous les cas. M. Lagrive demande donc à l'assemblée de soutenir la candidature de M. Mehdi Lager en l'élisant au poste de Secrétaire du Conseil communal d'Ecublens.

M. le Président relève que nous sommes en présence de deux candidats. Par conséquent, comme le prévoit notre Règlement du Conseil, nous allons procéder au vote à bulletin secret. Il prie notre huissier de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

M. le Président précise que la majorité absolue est de 27 voix. Il communique ensuite les résultats du vote : M. Mehdi Lager obtient 15 voix, Mme Ch. Junod Napoletano, 34 voix, bulletins blancs : 4.

Après avoir adressé ses félicitations à cette dernière pour son élection au poste de secrétaire du Conseil, et M. Mehdi Lager souhaitant s'exprimer, il la prie de bien vouloir le remplacer.

M. Mehdi Lager déclare avoir envisagé cette circonstance et arrêté certains éléments. Il prie donc le Conseil de prendre acte de sa décision : Considérant qu'il a repris le secrétariat du Conseil après le décès de M. Michel Häusermann et que le Conseil ne lui a pas manifesté sa confiance, il se voit dans l'obligation de démissionner avec effet immédiat de sa fonction de Secrétaire suppléant. Il ne rédigera pas de lettre de démission et prie Mme Junod Napoletano de relever dite décision dans le procès-verbal, précisant qu'il lui offrira une heure pour lui remettre l'ensemble des documents produits depuis qu'il a repris le secrétariat du Conseil – certains étant déjà à sa disposition ce soir même – et lui communiquer les procédures relatives aux tâches à accomplir pour lesquelles il lui souhaite courage. Enfin, ressentant quelque amertume, il estime ce soir préférable de quitter rapidement le Conseil.

Mme Chantal Junod Napoletano tient vivement à remercier les membres du Conseil pour la confiance qui vient de lui être témoignée tout en précisant qu'elle regrette très sincèrement le départ de M. Mehdi Lager. Elle espère que ce dernier nous reviendra rapidement, soulignant que c'est une personne de valeur et très compétente.

POINT 6 **Préavis n° 03/2014 – Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset » – Demande de crédit d'étude**

M. le Président passe la parole à M. Pascal Favre pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances est ensuite donnée par M. Pierre Zwahlen. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Daniel Sage relève la mention en page 3 précisant que ce projet vise à assurer la continuité des itinéraires, notamment en fonction de l'étude de la « Croisée des chemins ». Dite étude est un projet qu'il qualifie de plus ou moins « moribond ». Il souhaiterait savoir si la Municipalité a toujours l'intention de le poursuivre.

M. Christian Maeder, répondant par l'affirmative, souligne que le préavis le précise expressément. Dans le cadre de la mobilité douce, la Municipalité veut assurer une continuité des itinéraires en fonction de l'étude précitée – étude qui, il le rappelle, a été réalisée il y a plusieurs années – ceci, plus spécifiquement dans le domaine maîtrisé par la Municipalité, tout particulièrement sur l'axe Collège du Croset en direction du Centre commercial. La réponse est différente si l'on parle du parking situé sur le centre commercial, touchant quant à lui au domaine privé et non pas au domaine public, pour lequel les discussions se poursuivent avec les personnes concernées. Il ne peut donc se prononcer sur ce point ; cet aspect n'est pas « mis aux oubliettes », mais plus difficile à traiter. Nous ne sommes pas, malheureusement, propriétaires du Centre commercial. Il peut toutefois assurer le Conseil que la sortie du chemin située près de Maillefer sera intégrée à ce projet et favorisera un passage plus harmonieux pour les jeunes et les enfants entre le Croset et le Centre commercial.

M. Daniel Sage, prenant note que le projet en question se poursuit, trouve quelque peu curieux de réaliser une nouvelle étude venant se greffer sur de l'inexistant à ce jour. Il émet le vœu qu'au cours de cette étude, une recherche sur les moyens permettant de réaliser au mieux cette « Croisée des chemins », voire même de trouver d'autres alternatives, soit effectuée.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 03/2014.

Au vote, **le préavis n° 03/2014 est accepté** à une large majorité, aucun avis contraire et 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 3/2014;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset »;
2. d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 88'000.00** (huitante-huit mille francs) à la Municipalité d'Ecublens pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.123 « Plaine du Croset – Réaménagement routier ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 Préavis n° 04/2014 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces – Demande de crédit d'étude

M. le Président passe la parole à M. Pascal Favre pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances est ensuite donnée par M. Pierre Zwahlen. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n° 04/2014.

M. Nicolas Morel annonce d'emblée qu'il recommande au Conseil d'accepter ce préavis, estimant que c'est un bon projet. Néanmoins, il relève que la rue du Villars, en raison du franchissement de la ligne du m1, est, tout particulièrement aux heures de pointe, fortement « embouteillée », si ce n'est complètement bloquée par endroit.

Il est conscient de la difficulté à définir des mesures visant à améliorer la fluidité de la circulation sur cette route, mais – ne se prononçant pas sur les mesures à prendre – souhaite que la Municipalité étudie toutes les solutions adéquates permettant de diminuer le trafic motorisé, tout particulièrement : décourager le trafic en provenance du giratoire en direction de la rue du

Villars, et l'encourager dans le sens inverse, soit l'accès de et vers la zone industrielle qui génère un trafic relativement important et rendre ainsi l'une des rues centrales de notre localité plus agréable à vivre.

M. Daniel Sage, référence faite au plan annexé au présent préavis, souhaite que deux éléments soient précisés. Premièrement, le trait jaune pointillé ayant pour légende *canalisation* ressemblant à des bandes cyclables : peut-on lui confirmer qu'il s'agit bien de canalisations ? Deuxièmement, comment peut-on circuler à vélo entre le rond-point et Clair Soleil, tant dans le sens de la montée que de la descente ?

M. Jean-Paul Dudt souligne avoir demandé, lors de la séance tenue en Commission des finances, qu'une statistique sur la circulation routière et le nombre d'accidents à chaque carrefour / croisement de la commune, qui sont des candidats potentiels à des giratoires, soit fournie. Monsieur le Syndic avait promis que cette statistique serait remise, mais sauf erreur, tel n'a pas été le cas. Serait-il possible de l'obtenir ?

M. Alberto Perez prend la parole. Son intervention est reproduite ci-après *in extenso* :

« Je ne vais pas poser de questions. Je n'attends donc pas de réponses.

En ce qui concerne le mandat d'étude, il faut qu'un client, dans le cas présent, la Municipalité, définisse ce qui doit être étudié. Le mandat d'étude a été lancé sans que le Conseil en soit informé, sauf dans les communications municipales. C'est fort dommage. Il est évident que l'objet à étudier est déjà défini.

Une rallonge est nécessaire. Cette fois, le Conseil est informé, mais il serait mal inspiré de refuser la rallonge. Ce serait gaspiller ce qui a déjà été dépensé. Le schéma sera certainement le même dans quelques mois lorsque le préavis pour la réalisation nous sera soumis. Difficile de le refuser alors que l'étude a été payée. La procédure est certainement conforme aux règlements, mais je regrette cette façon de faire.

Concernant le giratoire : A mon avis, il est évident qu'il s'agit de faciliter l'entrée et surtout la sortie de la zone industrielle pour les camions. Sinon, pourquoi l'un de ces industriels contribuerait-il à hauteur d'un demi-million ?

Le préavis met en avant des justifications très discutables : D'abord, le danger.

Le carrefour se trouve dans la zone limitée à 50 km/h. Il n'y a pas besoin de plusieurs millions pour faire respecter cette limite et améliorer par exemple le miroir existant. Il y a un problème pour les camions qui quittent cette zone : ils sont longs, pas très rapides, avec beaucoup d'essieux.

Le trafic futur (c'est l'une des autres justifications) : Se préparer à une forte augmentation du trafic dans 10 à 20 ans à cause de la future sortie de l'autoroute, c'est très louable ! Mais il faut être irréaliste pour penser que ce flux pourra être géré avec un giratoire. Le giratoire sera peut-être utile pour s'intégrer dans le flux. Pour autant qu'il y ait un flux et pas un bouchon.

Il ne faut pas être très futé pour saisir que ce trafic congestionnera d'autres goulots tels que la route de la Pierre, la rue du Villars, la route Neuve, le carrefour de la Cerisaie, etc. Aujourd'hui déjà, lorsqu'il y a un accident dans cette zone, on constate le manque de gestion des nouveaux flux qui en résultent.

Au vu de ces justifications, j'ai personnellement l'impression d'être un peu roulé dans la farine. Mon rêve serait que la Municipalité et le Service des routes et des travaux entreprennent des réflexions et des études sur les défis à venir, à moyen et à long terme, avec ou sans sortie d'autoroute, et qu'elle identifie, en collaboration avec d'autres communes, les solutions possibles. Alors seulement, elle pourrait commencer, maintenant déjà, des réalisations pensées en fonction du futur. »

M. Pierre Kaelin, Syndic, en réponse à M. Dudt, précise que demande a été formulée auprès de la police en ce qui concerne les accidents sur la route de la Pierre – son collègue pourra le confirmer. En commission, il lui avait en effet été demandé une statistique sur les accidents et le trafic, principalement sur cette route, en comparaison avec la route du Tir fédéral. Il tient toutefois à préciser que cette demande n'avait pas été formulée pour tous les carrefours, tel que mentionné au cours de l'intervention de M. Dudt. Précision est donnée qu'une campagne de comptage est réalisée tous les 5 ans, la dernière ayant été effectuée, de mémoire, il y a deux ans. Il se propose de lui transmettre ces éléments tout prochainement par courriel.

S'agissant des candidats à un rond-point, il en mentionnera deux ce soir, tous deux concernant le Tir-Fédéral, à hauteur de l'EPFL, où deux giratoires sont prévus, avec un trafic analogue, l'un, incluant un giratoire à trois branches, le second, probablement à quatre branches.

M. Christian Maeder, Municipal, en réponse à M. Sage, concernant la signalétique, confirme que les traits jaunes correspondent effectivement à des bandes cyclables et non pas à des canalisations, ceci, aussi bien à la descente qu'à la montée. Elles sont effectivement difficiles à apprécier sur le plan accompagnant le préavis remis au Conseil. La Commission ad hoc a pu se référer à un plan plus aisé à consulter.

Poursuivant, et donnant ainsi suite à l'intervention de **M. Alberto Perez, M. Christian Maeder** précise ce qui suit :

Le giratoire en question fait partie des projets communaux depuis plus de 20 ans. A l'époque, il était parvenu à bout touchant, les mises à l'enquête, effectuées, levant d'ailleurs certaines oppositions, mais n'avait finalement pas été jugé prioritaire. En 20 ans, les choses ont évolué, tout particulièrement sur le plan de la mobilité douce. En outre, le trafic a considérablement augmenté. Même si l'on n'enregistre pas d'accidents, cette sortie, avec un passage important de camions, correspond à un point sombre de notre commune et reste un endroit très dangereux, raison pour laquelle la Municipalité souhaite désormais passer à l'étape permettant la réalisation de cet important projet. En termes routiers, il représente même le projet principal de la législature actuelle.

M. Christian Maeder souligne que la concrétisation de ce projet n'est pas en opposition à la réalisation d'autres giratoires, notamment ceux situés au Tir-Fédéral qui sont pilotés au niveau cantonal. Relevant ici quelque retard, il souhaite que le canton ait de l'avant avec ces derniers qui sont actuellement définitivement dessinés et leur étude finalisée. Tant la Municipalité que l'EPFL et le canton se sont d'ores et déjà prononcés. Ce projet inclut deux giratoires : l'un, proche de la Dent d'Oche, financé en collaboration avec l'EPFL avec une participation financière d'Ecublens d'environ Fr. 70'000.00, notre commune ayant en effet favorisé le choix d'un giratoire et non pas d'un carrefour traditionnel. Le second giratoire (route J.D. Colladon) sera quant à lui financé entièrement par le canton. Leur réalisation devrait être ordonnée de manière simultanée.

Pour ce qui a trait à la dangerosité, il est d'avis à ce que ce projet doit être aujourd'hui concrétisé rapidement sans avoir à consulter une statistique nous encourageant pour ce faire.

En outre, il est certain qu'à l'horizon 2030, il y aura une forte augmentation du trafic sur cet axe. D'une part, en raison de la jonction autoroutière, d'autre part, en raison de l'évolution du trafic, l'augmentation annuelle de la circulation étant absolument inéluctable. On se doit par conséquent de se donner les moyens d'absorber cette augmentation.

Il souhaite conclure en rassurant les membres du Conseil en précisant que la jonction d'Ecublens ne se réalisera pas sans celle de Chavannes-près-Renens. Il est prévu que ces deux jonctions s'effectuent en quasi-simultanéité, de manière à éviter le transit des véhicules sortant d'Ecublens en circulant sur la route de la Pierre, puis en poursuivant sur la rue du Villars en direction du futur quartier de Chavannes. Si l'on parvient à cette simultanéité, ou du moins à une bonne coordination dans la réalisation de ces deux jonctions, il y a peu de raisons d'être inquiets de voir une circulation surchargée sur cette route. De même, l'on évitera ainsi le trafic généré quotidiennement par les automobilistes empruntant le trajet Ecublens – Chavannes-

près-Renens afin de prendre l'autoroute à Crissier, tel que c'est aujourd'hui le cas. En outre, on délétera l'accès à Marcolet, passage qui est actuellement très utilisé, ce qui sera également un résultat positif.

M. Daniel Sage, référence faite aux bandes cyclables, relève que dans le sens de la descente, le trottoir est partagé entre piétons et vélos. Il souhaite cependant que l'étude introduise une variante concernant la montée. Il lui paraît en effet indispensable de prévoir une piste cyclable complètement séparée, afin d'éviter aux cyclistes de frôler les camions circulant dans le sens de la montée.

M. Jean-Paul Dudt souhaite connaître la « *pensée profonde* » de **M. Christian Maeder**. Selon les éléments transmis ci-avant par notre Municipal, la future jonction autoroutière n'entraînera pas d'augmentation du trafic à la route de la Pierre puisqu'elle se fera en même tant que la jonction Chavannes-près-Renens. Or, au bas de la page 1 du préavis, il est mentionné : « *La future jonction autoroutière d'Ecublens entraînera inévitablement une augmentation du trafic sur la route de la Pierre. [...].* » Sa question est : « *Laquelle des deux versions faut-il croire ?* ».

M. Christian Maeder, Municipal, répondant à cette question, en déduit que ses précisions n'ont pas été bien comprises. Référence faite à ces dernières, il souligne que, par ses propos relevant que ceci n'entraînera pas une augmentation significative de la circulation à Ecublens, il pensait à la rue du Villars, puisqu'il y avait un souci d'éviter un flux plus important de véhicules circulant sur cette route. Il est clair que la jonction autoroutière au bas de la route de la Pierre va engendrer une augmentation du trafic sur cette route, ceci est inévitable. Particulièrement dans la zone de ce carrefour, puisque tous les camions et autres utilisateurs de la zone industrielle passeront par cet axe. Ce qu'il voulait souligner est le fait que les deux jonctions soient réalisées en même temps n'entraînera pas une augmentation significative sur la rue du Villars, et en particulier au carrefour de la Cerisaie.

M. Michele Mossi, se référant au vœu émis par la Commission ad hoc, soit que la Municipalité renégocie le mandat pour les prestations d'exécution au montant « *le plus serré* », espère que dans la réalité, des critères d'aptitudes et de compétences techniques soient également considérés et non pas seulement le prix, mais que le marché soit attribué au bureau offrant le rapport qualité/prix le plus intéressant, en considérant, pourquoi pas, aussi les critères de développement durable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 04/2014.

Au vote, **le préavis n° 04/2014 est accepté** à une large majorité, pas d'avis contraires et 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 4/2014;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. d'approuver le crédit d'étude complémentaire du projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, ainsi que d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces;

2. d'accorder un crédit d'étude **Fr 90'700.00** (nonante mille sept cents francs) à la Municipalité d'Ecublens pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.109 « Carrefour Larges Pièces et route industrielle ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 8 Divers

M. Alain Maillard déclare qu'en sa qualité de nouveau conseiller, il a eu à cœur de lire tout document utile afin de mieux connaître la situation de la Commune, en particulier le programme de législature dans lequel il a eu le plaisir de constater qu'il est prévu de créer un Agenda 21 à Ecublens. C'est un bel outil que d'autres communes de la région, tels que Renens et Prilly, ont adopté avec satisfaction, outil permettant de contribuer non seulement à la durabilité des actions d'une collectivité publique, mais également à leur efficacité. Il constate que, manifestement, ce projet n'est pas encore concrétisé. Sa question est de savoir où l'on en est avec ledit projet. S'il rencontre des difficultés de mise en place, de quelle nature sont-elles ? S'agit-il d'un manque d'effectifs ou de moyens, dans quel cas, serait-il possible d'estimer quels seraient les moyens nécessaires ?

Mme Petoud, Municipale, indique que la Municipalité, parvenue à mi-parcours de la période de législature 2011-2016, va prochainement se réunir pour faire le point sur son programme de législature. Il est vrai qu'il y a plusieurs éléments sur le développement durable dont, entre autres, étudier et mettre en place un Agenda 21. La Municipalité va se pencher sur cette question. Elle précise d'emblée que l'aspect « mise en place » ne pourra probablement pas être respecté, mais espère pouvoir garder l'aspect « étude » prévu pour l'Agenda 21.

Deux ans nous séparent de 2016. Tant son service que les autres services mettent actuellement tout en œuvre afin de finaliser le projet relatif à l'obtention du label Cité de l'énergie qui, s'il est déjà bien avancé, a pris malgré tout quelque retard. Dès lors, il s'agit d'aller rapidement de l'avant, puisqu'il reste désormais une année jusqu'à la phase finale, afin de pouvoir déposer le dossier et ainsi obtenir ce label, au risque de perdre les efforts consentis au cours de ces 5 à 6 dernières années. Ceci est donc une tâche prioritaire.

Elle signale en outre que la Municipalité procède actuellement à des actions de relance touchant à la communication et à la promotion de notre Fonds communal d'encouragement pour le développement durable auprès de la population, actions devant parvenir à leur concrétisation en fin de cette année, début 2015.

Cela étant, au niveau des ressources humaines, il est, en l'état, impossible de se concentrer sur l'Agenda 21 qui reste toutefois une volonté de la Municipalité. Il s'agit ici de considérer quels moyens peuvent être consacrés jusqu'en fin de législature, tant il est vrai qu'il n'est peut-être pas judicieux de vouloir étudier ce projet s'il n'y pas la possibilité de procéder à sa mise en place – même si la chose n'est pas trop difficile – et consécutivement à cette mise en place, ne pas être à même d'assurer son suivi qui lui, demande que des forces en ressources humaines lui soient consenties.

En conclusion, elle se propose de revenir avec plus d'informations suite aux discussions qui seront consacrées à ce sujet ainsi qu'aux éventuelles modifications du programme de législature pour les deux dernières années lors de la journée « *au vert* » de la Municipalité.

M. Michele Perlini, en tant que délégué de la Commune d'Ecublens auprès du Conseil intercommunal de l'ERM (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne) se réfère aux articles parus dans la presse, notamment dans 24 Heures et La Côte. L'ERM a en effet subi un important préjudice financier entre 1996 et 2007 (détournement de fonds pour un montant avoisinant les Fr. 800'000.00). La Commission de gestion et la Commission des finances ont été avisées en date du 6 mars 2014, le Conseil intercommunal en date du 12 mars 2014. Tant lui-même, en sa qualité de Président de la Commission de gestion, que les membres de dite Commission vont évidemment se pencher sur cet événement. Une enquête étant actuellement en cours, il n'est cependant pas à même ce soir de communiquer plus d'éléments, mais ne manquera pas de le faire en temps utile.

M. Alain Blanchoud adresse deux questions à la Municipalité. Premièrement, il se réfère au projet concernant l'EVAM (construction d'un bâtiment regroupant 120 logements provisoires pour requérants d'asile sur la zone industrielle située à proximité de Conforama). Pourrait-il avoir quelques informations à ce sujet ?

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise que le Tribunal administratif a finalement débouté les opposants. Selon les informations en sa possession, ceux concernés par la zone où sont implantés la société Conforama et le Garage Renault ne vont pas recourir auprès du Tribunal fédéral. Ainsi, un plan d'affectation cantonal va entrer en force, suivi d'un projet qui sera mis à l'enquête pour la réalisation du bâtiment devant accueillir l'EVAM.

M. Alain Blanchoud passe à sa deuxième question. Constatant qu'il y a eu d'importants travaux au cours de ces dernières semaines sur un terrain de sport communal entièrement neuf, il souhaite savoir ce qui s'est passé.

M. Christian Maeder, relevant les allées et venues de divers engins sur le terrain synthétique qui ont pu être observées par les habitants d'Ecublens, confirme qu'il y a effectivement eu un problème d'importance : Le granulats qui avait été fourni il y a trois ans a subi une transformation totalement imprévisible en regard à ses propriétés physiques ou chimiques, les polymères devant demeurer en principe stables. Le fournisseur n'a pas été en mesure d'en donner les raisons. L'un des granulats de couleur brune a opéré une fusion causant le retrait de la totalité de ce granulats au cours de la période hivernale, ceci pour l'ensemble du terrain, soit plusieurs tonnes de matière à remplacer. Ce travail a bien sûr été effectué sous garantie, donc sans frais aucuns pour la Commune. Ce phénomène s'est déjà produit dans d'autres villes européennes avec le même fournisseur. A noter que ledit fournisseur avait récemment changé la composition des polymères pour qu'en fin de vie, lors de l'enlèvement, l'élimination soit plus durable et respectueuse de l'environnement. Conclusion : nous repartons avec un terrain de sport recouvert à neuf et au bénéfice d'une garantie pour une nouvelle période de 5 ans.

M. Daniel Sage avance que l'une des préoccupations des habitants d'Ecublens est la qualité de l'air que nous respirons. A cet égard, il souhaiterait savoir si l'on a dépassé les pics de pollution, si oui, durant combien de jours. En outre, puisque l'on dispose d'un bel outil en notre Commune (référence faite aux tableaux lumineux), il désire savoir dans quelle mesure il serait possible de communiquer des informations par ce biais quant à la qualité de l'air. Il déclare en formuler ici le vœu.

M. le Président poursuit la discussion dans les divers, elle n'est pas demandée, elle est close.

POINT 9 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Au point 1 : M. Daniel Sage remercie la Municipalité pour sa volonté de bien faire. Il y a encore quelques « couacs ». Après vérifications ce jour même : dans la zone sécurisée, il n'y a ni

comptes, ni budget et dans la zone publique, seuls les comptes 2011 et 2012 ainsi que le budget 2014 s'y trouvent, mais aucun document pour 2013.

Au point 2 : M. Nicolas Morel, après avoir remercié la Municipalité pour cette communication très intéressante (consommation électrique de l'éclairage public), souhaite malgré tout formuler quelques remarques et poser quelques questions :

Valeur cible : fixée par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE) qui n'est pas une valeur limite. Par conséquent, en cas de dépassement, cela ne représente pas un problème légal. Il relève cependant le dépassement relativement important de la consommation en référence à cette valeur cible de l'ordre d'environ 50% (12 MWh/km contre 18.73 MWh/km). Une explication est donnée par la Municipalité : la consommation d'énergie électrique correspond non seulement à l'éclairage sur les routes, mais également à celui concernant les différents chemins piétonniers, etc.

Sa question : La consommation électrique uniquement liée aux routes et calculée selon la même méthode (SAVE) ne serait-elle pas disponible afin de permettre une comparaison adéquate ?

M. Morel poursuit : Il constate que cette consommation d'énergie est relativement importante, sachant qu'Ecublens ambitionne de devenir une Cité de l'énergie, ce qui comporte certaines implications, notamment concernant la consommation électrique pour l'éclairage. Partant, il serait selon lui bienvenu d'étudier quelques pistes visant à diminuer la consommation de l'énergie. Il en cite trois qui pourraient à sa connaissance être explorées :

- Diminuer le temps d'enclenchement de l'éclairage. Il a constaté une différenciation dans la commune à certains endroits, soit une réduction de la puissance durant la nuit, ce qui devrait être généralisé sur l'ensemble de la Commune. A certaines heures de la nuit, par exemple dès 01h00 jusqu'en fin de nuit, non pas se passer complètement de lumière, mais réduire assez fortement l'importance de la consommation d'énergie.
- Prévoir un enclenchement par détection : pour les passages piétons où un éclairage à forte luminosité représente une sécurité (source de lumière devant être commandée par des LED).
- Utiliser des sources lumineuse plus adéquates, cela ayant été en grande partie réalisé par la Municipalité, puisque sur certains tronçons de route, les luminaires ont été remplacés.

Dernière voie possible pour une réduction de la consommation d'énergie électrique : travailler sur la dispersion de la lumière, soit avec des angles de lumière positionnés avec une ouverture ou un cône d'éclairage de 90° degrés par exemple (et non pas à 180° comme il a pu l'observer en un lieu), pourrait être en certains emplacements suffisant.

M. Morel conclut en déclarant qu'appliquer ce qui est ci-avant développé pourrait permettre une réduction de la consommation par un facteur 2, ce qui représenterait un résultat considérable, dans le respect du label Cité de l'énergie, pouvant être réalisé dans un premier temps sur certains tronçons tests.

Mme Christiane Roy Blanchoud déclare que les propos de **M. Nicolas Morel** sont très louables. Par contre, elle s'interroge. Une concrétisation des propositions déclinées ci-avant ne risquerait-elle pas d'aboutir à un postulat ou autres, émis par ce dernier, mettant en question la sécurité des piétons qui ne serait dès lors plus assurée à 02h00 du matin ?

M. Nicolas Morel précise n'avoir pas dit cela au niveau de la sécurité. Il est seulement d'avis à conserver un éclairage « raisonnable » en soirée, et à partir de 01h00 du matin, procéder à une réduction de l'éclairage. Par ailleurs, la détection automatique aux passages piétonniers, toujours selon M. Morel, rend d'autant plus attentif l'automobiliste qui peut voir de manière plus aisée un piéton, c'est donc bien une amélioration quant à la sécurité pour ce dernier.

M. Christian Maeder, Municipal, remercie **M. Nicolas Morel** pour ses conseils avisés. Il précise que l'étude consacrée au plan lumière (schéma directeur pour l'éclairage public) qui

sera disponible dans le courant de cet été permettra d'analyser toutes les techniques de même que les méthodes novatrices concernant l'éclairage public. Il remarque que si notre Commune n'est pas particulièrement bien classée dans l'étude effectuée par le WWF, Ecublens a du moins le mérite d'avoir communiqué les données y relatives. Certaines communes avoisinantes n'ont transmis aucune information, que ce soit au niveau de la consommation, ou des kilomètres de route éclairés. Il estime que notre ville doit avoir les meilleurs éclairages publics de l'Ouest lausannois, car des efforts financiers ont été consentis annuellement depuis plus de dix ans. Enfin, suite aux informations requises et obtenues auprès de son service, le fait que les routes cantonales doivent être éclairées en conformité aux normes en la matière nous pénalise. Le Tir-Fédéral est une route gourmande en énergie. Il considère également les *zebra-lux*, placés aux passages à piétons, qui sont nombreux et également grands consommateurs d'énergie. La Municipalité reste attentive à ces éléments et va étudier dans les années à venir s'il existe d'autres techniques consommant moins d'énergie pour l'éclairage dédié aux passages piétons. Ceci représente une piste sur laquelle la Municipalité peut avoir action.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président invite les personnes n'ayant pas encore répondu à l'invitation concernant la sortie de notre Conseil de bien vouloir s'annoncer au plus tard pour le mercredi 26 mars, dernier délai.

Il annonce également le Super Loto du Volley-ball Club Ecublens qui aura lieu le dimanche 23 mars prochain à la Salle des spectacles de Renens (ouverture des portes à 13h00 – début du loto à 14h00).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation. Il est 21h40.

Ecublens, le 27 mars 2014

Le Président

La Secrétaire

Cédric Weissert

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

Lettre de renonciation de Mme Dominique Savarioud
Lettre de démission de M. Salvatore Vero (Commission de gestion)